

Haut fonctionnaire de défense

Arrêté du 11 mars 2002 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme

NOR : *EQUO0210036A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et notamment son titre III ;
Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret 86-446 du 14 mars 1986 ;
Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;
Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001 et du 26 novembre 2001, portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;
Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.
Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

A. - ADMINISTRATION CENTRALE

Pour le cabinet du secrétaire d'Etat au logement : Mme Paris-Zuconi (Sonia), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de Mme Lehmann (Anne-Marie).

Pour la direction du tourisme : il est mis fin aux fonctions de M. Bidault (Michel).

B. - SERVICES DECONCENTRÉS

*Pour les directions régionales de l'équipement,
directions départementales*

Pour la direction régionale de l'équipement Alsace, direction départementale de l'équipement du Bas Rhin : M. Moretau (Jean-Philippe), ingénieur des ponts et chaussées, en remplacement de M. Hugon (Philippe).

Pour les directions départementales de l'équipement

Pour la direction départementale des Ardennes : Mme Vessier (Josette) attachée des services déconcentrés.

Pour la direction départementale de la Haute-Marne : Mme Foubet (Marie-Hélène), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Girard (Pascal).

Pour la direction départementale de la Meuse : M. Bouillien (Jean-Pierre), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Barthel (Bruno).

Pour la direction départementale du Val-de-Marne : M. Sauzet (Gérard), ingénieur des ponts et chaussées, en remplacement de M. Motyka (Vincent).

Réseau technique et réseau formation

Pour le centre d'études techniques de l'équipement de Lyon : Mme Soler (Fabienne), attachée principale des services déconcentrés, en remplacement de M. Bergeron (Aimé).

Pour le centre interrégional de formation professionnelle de Clermont-Ferrand : M. Berton (André), ingénieur des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Husser (Jacques).

Pour le centre interrégional de formation professionnelle de Paris : Mme Le Van Kiem (Christine), attachée principale

d'administration centrale, en remplacement de Mme Peuvot (Lorette).

Pour le centre interrégional de formation professionnelle de Rouen : il est mis fin aux fonctions de M. Bahuet (Alain).

Pour l'école nationale des techniciens de l'équipement, établissement de Valenciennes : Mme Dezert (Edith), contractuelle, en remplacement de Mme Kaszynski (Dominique).

Services déconcentrés spécialisés
Services maritimes

Pour le service maritime des Bouches-du-Rhône : M. Ballaro (Xavier), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Loumes (Jean-Luc).

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
Le Haut fonctionnaire de défense,
pour le Haut fonctionnaire
de défense absent,
le haut fonctionnaire de défense
adjoint et suppléant,
D. Cardot